

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 5

pouvoir : 1

ayant pris part à la

délibération : 6

date de la convocation :

24 juin 2025

SEANCE DU 30 JUIN 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors la réunion du 24 juin 2025, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin 2025 à seize heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/06 N°2

Objet de la Délibération :
**Avenant marchés travaux
centre de transfert**

Présents : Mme N.COYARD, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS,
P.PICHAVANT, B.GOEURIOT,

Excusés : MM. J-P.COLIN, S.OBARA

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu l'avis de la CAO du 24 juin 2025,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'accepter les deux demandes d'avenants suivantes :

- Lot 2 « VRD » : 67 764,09 € HT (avenant 2)

- Lot 5 « Electricité » : + 11 259,80€ HT (avenant 1)

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

